



3 - 4 - 5 AVRIL 2020  
APPEL À CANDIDATURES

## Objet du festival

Permettre à des auteurs compositeurs interprètes de la chanson de se produire dans l'environnement convivial des cafés de la ville. Permettre aux artistes de se produire en spectacle dans des conditions originales, en proximité avec le public. Soutenir et encourager la création musicale, et favoriser l'émergence d'artistes talentueux et exigeants. Provoquer des rencontres fortuites en laissant la part belle à la spontanéité.

## Contexte

Le festival s'adresse à des artistes amateurs ayant une perspective professionnelle qui défendent un projet artistique cohérent avec l'esprit du festival.

Il donne l'occasion aux artistes de se produire sur scène **au maximum en duo**, sans artifice, dans une ambiance conviviale, sur un mode authentique et dépouillé.

Seul ou accompagné d'un instrumentiste (piano, guitare, accordéon...), l'artiste se livre au public, sans bande Play back. Les loopers sont autorisés.

## Le cadre des cafés

Dans chaque café partenaire, un emplacement est aménagé pour vous accueillir. Les artistes y donnent un spectacle d'une trentaine de minutes, puis se déplacent vers un autre café.

Le public est invité à voter sur la prestation artistique après avoir apprécié l'authenticité, la qualité des textes, des musiques et l'émotion qui s'en dégage.

**Matériel présent dans les cafés : Système son (adapté au lieu), 4 micros Shure, 2 DI, 1 console 8 entrées, 1 reverb.**

## Conditions de participation

Toutes les formations musicales (1 ou 2 pers max) peuvent participer à ce festival, sans limite d'âge ou de localisation géographique, sous réserve de :

- > Accepter le présent règlement.
- > Ne pas avoir été sélectionné lors d'une précédente édition.
- > Ne pas avoir signé avec un label ou en maison de disque.
- > Les chansons interprétées, sur scène en solo ou en duo, sont **majoritairement originales** (paroles et musiques).
- > Le répertoire doit tenir 20 à 30 minutes.

L'inscription à ce concours est gratuite.

Les participants devront remettre leur dossier complet d'inscription par mail **avant le 15 décembre 2019 à minuit et uniquement par mail à l'adresse [fcc@pornic.fr](mailto:fcc@pornic.fr)**

Le dossier d'inscription est disponible en téléchargement du 15 octobre 2019 au 15 décembre 2019 sur le site Internet [www.pornic.fr](http://www.pornic.fr)

## **Le dossier d'inscription**

**Il doit contenir les éléments numériques suivant :**

- > au moins 3 titres originaux
- > les paroles des chansons
- > un texte de présentation de l'artiste (solo ou duo) et/ou dossier de presse.
- > une photographie des candidats (haute définition).
- > le bulletin de participation ci-joint.

Les supports soumis sont libres de tous droits et la Ville de Pornic en fait un usage exclusif dans le cadre de ses actions de promotion du Festival de la Chanson de Café.

En cas d'envoi hors délais ou de dossier incomplet, l'inscription ne pourra être retenue.

## **Sélection des candidats**

A réception des dossiers, un comité d'écoute sélectionne les candidats qui participeront au festival. Ce comité sera composé de professionnels, des services municipaux de la culture, de l'école de musique, de la communication et d'élus.

Les critères de sélection :

- > Présenter un projet artistique cohérent avec l'esprit du festival
- > Originalité et qualité des textes.
- > Originalité et qualité de la composition musicale.
- > Qualité de l'interprétation.

Les candidats sélectionnés seront avertis par téléphone et par mail au plus tard le 20 janvier 2020.

Les candidats retenus devront confirmer leur participation active au festival dans les 8 jours à réception de leur avis de sélection, en retournant le dossier de participation au Service Vie Culturelle de la Ville de Pornic. Passé ce délai, leur sélection ne pourra pas être validée.

## **Déroulement du festival**

Les artistes sélectionnés s'engagent à être présents du vendredi 3 avril 2020 à 15h au dimanche 5 avril 2020 au soir.

Le vendredi et le samedi, deux soirées seront organisées dans les cafés pour présenter les artistes (solo ou duo) au public. Une programmation sera établie pour définir les passages dans les cafés, trois passages entre 18h30 et 23h30 environ. Elle sera communiquée aux artistes courant mars 2020.

Un espace, aménagé sur l'esplanade de la Ria, sera utilisé le samedi après-midi pour accueillir les 10 artistes sélectionnés, afin d'effectuer un passage de 15/20mn. Cet espace a vocation à être un lieu de rencontre entre le public et les artistes.

Le spectacle de clôture se déroulera le dimanche après-midi.

**En résumé :**

- > **Vendredi et samedi** : 2 soirs de concerts dans les cafés (3 sets de 30mn par soir).
- > **Samedi après-midi** : passage de 15/20 mn sur l'esplanade de la ria, rencontre avec le public.
- > **Dimanche à 15h** : spectacle de clôture à l'Espace Val St Martin

## **Les votes**

Le public vote pendant la prestation artistique à l'aide de bulletins spécifiques au festival. Un délégué référent est présent dans chaque café pour veiller au bon déroulement des passages. Pour chacune des prestations, le même nombre de bulletins est mis à disposition du public.

## **Le spectacle de clôture**

Il réunit dans un esprit festif tous les participants, artistes, public, bénévoles, etc.... Il aura lieu le dimanche 5 avril après-midi en public à l'Espace Val Saint-Martin.

Les artistes sélectionnés interpréteront chacun une chanson.

A l'issue de ce spectacle, le, la ou les lauréats seront dévoilés. Il(s) ou elles (s) seront invités pour la dernière chanson qui clôturera ce final.

## **Les prix du festival**

Le lauréat du festival sera invité à se produire sur une date des Estivales qui se déroulent en juillet/août à Pornic (date fixée par la Ville de Pornic à l'issue du Festival).

## **Prise en charge**

La Ville de Pornic s'engage à prendre en charge l'hébergement (en chambre double) des 3 et 4 avril au soir pour les candidats sélectionnés habitant à plus de 40 km de Pornic.

La Ville de Pornic s'engage à prendre en charge les repas du 3 et 4 avril au soir. Les frais de déplacement et les autres repas restent à la charge des candidats.

Les artistes sélectionnés seront rémunérés au cachet pour leur prestation scénique en fonction des minima sociaux en vigueur à la date du concert.

## **Responsabilité**

La Ville de Pornic se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier, ou annuler ce festival. De ce fait, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Dans l'intérêt du festival, la Ville de Pornic se réserve le droit de modifier ce règlement.

Toute personne participant à ce festival s'engage à respecter le présent règlement au risque de voir sa candidature annulée.



# BULLETIN DE PARTICIPATION

nous faire parvenir avant le 15 décembre 2019 à minuit, uniquement par mail : [fcc@pornic.fr](mailto:fcc@pornic.fr)

NOM : .....

PRENOM : .....

NOM DE SCENE : .....

ADRESSE : .....

MAIL : .....

TELEPHONE PORTABLE : .....

SITE OU PAGE INTERNET : .....

COMMENT VOUS AVEZ CONNU LE FESTIVAL : .....

TITRES DES OEUVRES (MERCİ DE MENTIONNER LES AUTEURS ET COMPOSITEURS) :

1.....

2.....

3.....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation de la 16<sup>ème</sup> édition du Festival de la Chanson de Café.

FAIT A : ..... LE : .....

SIGNATURE :

---

## CONTACT INFOS :

Service culturel - Mairie de Pornic – le matin de 9h à 12h au 02 40 82 79 57  
ou par mail à [fcc@pornic.fr](mailto:fcc@pornic.fr)

